

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 juillet 2022

Date de Convocation
1⁵ juillet 2022

Date d’Affichage
15 juillet 2022

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 8
Votants : 11

Le jeudi 21 juillet 2022 à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Madame Martine QUIGNARD maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Allot , Chami, Desdoits, Garat, Pereira, Quignard, Lemonnier, Sabourin, formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mesdames Bějottes et Saint Mleux ayant donné pouvoir à Madame Chami, Monsieur Bénitah ayant donné pouvoir à Madame Quignard, Madame Jouvençon, Madame Hugault Messieurs Vallon et Vey

Secrétaire de séance : Monsieur Lemonnier

L’ordre du jour de cette séance est le suivant :

➤ Aménagement du parc communal

En application de l’article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, le quorum est fixé au tiers des membres et chaque membre peut disposer de deux pouvoirs.

Le quorum étant réuni, Madame le maire ouvre la séance à 19h10 et désigne Monsieur Lemonnier comme secrétaire de séance.

Délibération n°2022-025 – DELIBERATION RELATIVE A L’AMENAGEMENT DU PARC COMMUNAL - (contrat rural 2021/2024)

Madame le Maire rappelle que la commune a demandé et obtenu un contrat rural financé par la région Ile-de-France et par le département pour la réalisation de 3 opérations, à savoir :

- Rénovation des anciens murs (cimetière et parc communal côté D205)
- Réhabilitation de l’ancien garde-manger du château et de son mur d’enceinte
- Aménagement du parc communal avec l’implantation d’un terrain multisports, le remplacement des jeux pour enfants, implantation d’un parcours santé/fitness

A ce jour, le mur de l’ancien cimetière a été rénové et le mur du parc communal côté D205 est en cours d’achèvement. Le grillage manquant sera posé le 27 juillet 2022

Un collectif s’est mobilisé contre l’implantation du terrain multisports dans le parc.

Une réunion publique a été organisée le samedi 18 septembre 2021 pour présenter 2 hypothèses de travail :

- Le projet initial (implantation d’un terrain multisports sur le terrain de tennis, remplacement des jeux et implantation d’appareil de fitness) Ce projet était totalement financé par le contrat rural pour un montant total de 114 228€ HT (70% par le département et la région et 30% par la commune)

- Un projet alternatif comprenant (la réfection du plateau, du tennis, du jeu de boules ainsi que le remplacement des jeux et l'implantation des appareils de fitness/gymnastique) Ce projet n'a pas été évalué, il doit rentrer dans l'enveloppe prévue au contrat rural.

A l'issue de la réunion, il apparaît que la solution alternative semble plus judicieuse aux personnes présentes (25 personnes)

Afin de poursuivre la mise en œuvre de ce contrat rural et répondre au mieux aux besoins exprimés par les personnes lors de cette réunion publique, des devis ont été demandés pour évaluer la faisabilité du projet alternatif.

Les devis concernant la réfection du plateau, du tennis et du jeu de boules ont été reçus. Ils ont été adressés à la commission travaux qui a travaillé sur le sujet.

Des demandes de devis ont été adressées à plusieurs entreprises pour les jeux et les appareils de fitness après avoir consultés, les enfants du CMJ, les enfants qui utilisaient les jeux actuels et le professeur de gymnastique (ASCL) Nous sommes en attentes de leur réception.

Il convient, aujourd'hui, de démarrer, de façon urgente les travaux car le contexte économique est peu favorable (augmentation conséquente du coût des matières première) et que les devis pourraient faire l'objet d'augmentations substantielles

Ces travaux pourraient être réalisés à l'automne, pendant les vacances scolaires.

Les devis ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux, ainsi qu'une synthèse de ces derniers (joint à la présente délibération).

La commission travaux se tient à votre disposition pour échanger sur le sujet de l'aménagement de notre parc communal

CONSIDERANT l'enveloppe budgétaire à sa disposition soit 114 228€ HT

CONSIDERANT qu'il reste à acquérir et implanter les jeux d'enfants et les appareils de fitness (gymnastique)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,.

- **APPROUVE** le programme de travaux alternatifs présenté par Madame le Maire
- **DECIDE** de confier à l'entreprise COLAS la rénovation du plateau et du terrain de boules pour un montant de 46 000€ HT
- **DECIDE** de confier à l'entreprise AQUACLEAN la rénovation du tennis pour un montant de 6 530€ HT
- **AUTORISE** madame le maire à signer tous les documents administratifs et financiers s'y rapportant.
- **DECIDE** d'acquérir une barrière sélective pour un montant maximum de 2 000€, une paire de poteaux mixte (tennis, volley, badminton) pour un montant maximum de 1 200€ et 2 combinés junior (but brésilien + basket -2,60 m) pour un montant maximum de 3 500€
- **AUTORISE** madame le maire à solliciter les entreprises pour la fourniture/commande de ces matériels
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022 pour l'ensemble de ces prestations

A l'issue de ces décisions, le Conseil souhaite avoir des renseignements complémentaires sur le drainage du terrain où seront posés les jeux, dans l'objectif que ces derniers soient utilisés dans de bonnes conditions. Ainsi, un rendez-vous est à prévoir avec L'entreprise Lalloyer et un devis sera demandé à plusieurs entreprises dont SATD pour la fourniture et la pose d'un sol souple sur l'ensemble de la surface des jeux.

INFORMATION DU MAIRE :

Madame le maire explique que dans le cadre du marché global de performance mis en œuvre par la communauté urbaine concernant l'éclairage public notre commune bénéficiera d'une modernisation d'une partie de son éclairage. (plan en annexe) Ces nouveaux luminaires LED seront préprogrammés en usine et leur taux de luminosité sera réduit à 50%. Les communes qui le souhaitent pourront demander un taux d'abaissement supérieur, voir demander une extinction des lampadaires la nuit. Les communes concernées doivent effectuer un choix de luminaires dans une liste fermée Les élus comprennent que ce choix doit être fait rapidement au regard des délais de fabrication, néanmoins, ils regrettent que l'harmonisation de l'ensemble des luminaires dans une même commune ne soit pas envisagée. Ils souhaitent, par ailleurs, que l'ensemble des conseillers puissent

s'exprimer sur le sujet. La question de l'extinction de l'éclairage nocturne fera l'objet d'un prochain Conseil municipal (idée d'une extinction entre 24h et 5h), la proposition de l'équipe municipale sera transmise à GPSEO

Le Conseil est clos à 21h

Martine Quignard
Maire de Lainville-en-Vexin

